

## CE N'EST PAS UNE ASSURANCE

L'entreprise ou le site Web qui vous a vendu l'inscription à l'événement en direct, les billets ou l'inscription à l'événement (le vendeur ou « nous ») a fait en sorte que Protecht, Inc. assure le service de son programme de remboursement amélioré. En leur nom, Protecht s'occupera de toutes les demandes de remboursement.

### PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

#### Partie I. DÉFINITIONS

Le **service militaire actif** signifie servir actuellement dans l'armée de leur pays d'origine à temps plein. Le **service militaire actif** comprend les membres de réserve qui sont appelés au service actif, cela n'inclut pas les tâches prévisibles ou routinières.

**Compagnon** signifie une personne qui :

1. Possède un **billet** pour le (s) même (s) **événement (s)** ou le même lieu que **vous** ; et
2. A l'intention d'utiliser le **billet** avec **vous**.

La période **remboursable désigne la période** pendant laquelle les remboursements sont payables, commençant à la date d'achat et se terminant à la date de l'événement.

**Épidémie** signifie une maladie ou une maladie contagieuse à propagation rapide, contagieuse ou infectieuse, survenant à un endroit et à une heure désignés, comme documenté par une autorité de **santé** publique reconnue.

**Événement** signifie une activité programmée, qui nécessite des frais pour y assister, à un jour (s) et à une heure spécifiques.

Le **défaut financier** signifie une suspension complète des opérations en raison de circonstances financières, qu'une demande de faillite soit déposée ou non.

**La maladie signifie une maladie, une infirmité ou une maladie qui cause une perte qui commence pendant une période remboursable.** La **maladie** comprend, mais sans s'y limiter, les tests positifs au COVID et confirmés par une PCR ou un test similaire effectué par un établissement médical.

**Membre de la famille immédiate** désigne **votre** conjoint (par mariage, union de fait ou union civile) ou **votre** partenaire domestique ; parent ; enfant (s), y compris les enfants qui sont ou sont en voie d'adoption ; frères et sœurs ; grands-parents ou petits-enfants ; beau-parent ; beau-parent ; beau-frère ; beau-frère ; tuteur légal ; pupille ; beaux-parents (père ou mère), tante, oncle ou cousins germains.

**Blessure** désigne les lésions corporelles causées directement par un accident subi après votre achat et avant l'événement pour lequel vous vous êtes inscrit et/ou acheté un billet, indépendamment de toute autre cause.

Une **panne mécanique** signifie un problème mécanique qui empêche le véhicule d'être conduit. Les **pannes mécaniques** n'incluent pas le manque d'essence ou le défaut d'effectuer l'entretien de routine.

**Pandémie** signifie une **épidémie** qui a touché un nombre anormalement élevé de personnes ou qui touche une vaste zone géographique, comme documenté par une autorité de santé publique reconnue.

**Médecin** désigne une personne autorisée et légalement autorisée à pratiquer la médecine dans le domaine applicable pour lequel des services sont fournis. Un **médecin** peut ne pas être **vous**, un **compagnon** ou un **membre de la famille**.

**Remboursement** signifie les espèces, les crédits, les recouvrements, les remboursements ou les bons **que vous** recevez ou avez le droit de recevoir.

Le **Season Pass** signifie une entrée à une installation (telle qu'un parc d'attractions ou une installation récréative) qui est valide pour une saison ou pour une période prédéterminée, mais pas plus de deux ans.

**Acte terroriste** désigne l'utilisation non autorisée et illégale de la force qui provoque la destruction de biens, des  **blessures** ou la mort par une personne ou un groupe dans le but exprès ou implicite d'atteindre un objectif politique, ethnique ou religieux, tel que reconnu par le Département d'État américain. Les **actes terroristes** n'incluent pas la protestation civile générale, les troubles, les émeutes ou un acte de guerre.

**Billet** signifie des frais, y compris les frais de service, de manutention et de stationnement, payés au moment de l'achat initial de l'**événement** pour assister ou participer à un **événement** à un jour et une heure spécifiques.

**Transporteur de voyages** désigne une entreprise autorisée à transporter commercialement des passagers publics entre les villes moyennant des frais par voie terrestre, maritime ou aérienne. Il n'inclut pas :

1. Entreprises de location de véhicules ;
2. Transporteurs privés, affrétés ou non commerciaux ; ou
3. Transporteurs locaux, de banlieue ou autres transporteurs de réseau de transport urbain (tels que train de banlieue, autobus urbain, métro, traversier, taxi, livrée ou d'autres transporteurs de ce type).

**Inhabitable** signifie qu'une catastrophe naturelle, un incendie, une inondation, un cambriolage ou un vandalisme cause suffisamment de dommages pour qu'une personne raisonnable trouve sa maison ou un autre logement impropre à l'usage.

Une **réparation urgente à domicile** signifie une réparation immédiate qui, à moins d'être terminée, est susceptible d'entraîner de graves dommages.

**Nous, nous** ou **Notre** désigne la personne ou la société auprès de laquelle vous avez acheté votre **Billet**.

L'**urgence météorologique** signifie :

1. le gouvernement local ou les agences officielles compétentes émettent un avis contre les voyages en raison de la pluie, de la neige ou du vent ; ou

2. Un « état d'urgence » en raison de la météo est déclaré par le gouvernement fédéral, étatique, provincial ou local.

**Vous ou vous voulez** dire la personne qui a payé pour l'événement, qui s'est inscrite au programme de remboursement amélioré, et qui participera ou assistera à l'événement.

## Partie II. DESCRIPTION DES DROITS DE REMBOURSEMENT

Les droits suivants à un remboursement sont conçus pour protéger contre les situations ou pertes résultant de conditions ou d'événements soudains et inattendus. Les droits de remboursement ne couvrent pas les conditions ou événements raisonnablement prévisibles à la date de votre achat ou avant cette date.

### A. PROTECTION CONTRE L'ANNULATION DES BILLETS

La protection contre l'annulation de billet **vous** rembourse si **vous** ne pouvez pas utiliser **votre/vos billet (s)** pour une ou plusieurs des raisons de remboursement suivantes.

#### I. Maladie, Blessure, Décès

- **Toute blessure grave ou toute maladie grave imprévisible (y compris, mais sans s'y limiter, les tests positifs pour le COVID) survenant à vous ou à un compagnon et qui empêche vous ou un compagnon de participer à l'événement pour lequel le billet est acheté. Vous ou le compagnon** devez être examiné par un **médecin** et le **médecin** doit **vous** conseiller ou le **compagnon** de ne pas assister à l'événement.
- Toute **blessure** grave ou toute **maladie** grave imprévisible survenant à un **membre de votre famille immédiate** qui est considérée comme mettant la vie en danger ou nécessitant une hospitalisation ou qui nécessite que **vous** prodiguez des soins primaires à cette personne. Le **membre de votre famille immédiate** doit être examiné par un **médecin**, ce qui fait que **vous ne pouvez pas assister à l'événement.**
- **Votre** décès avant l'événement.
- Le décès d'un **membre de la famille** ou d'un compagnon dans les 30 jours précédant l'événement.
- **Vous** ou  **votre compagnon** avez été informé par un **médecin**, en raison de complications de grossesse, que **vous** ou  **votre compagnon** ne pouvez pas assister à l'événement pour lequel le **billet** est acheté. Le conseil de ne pas assister à l'événement par un **médecin** doit avoir lieu après votre date d'achat initiale.

#### II. Météo, Catastrophes naturelles, Catastrophes d'origine humaine

- Conditions météorologiques extrêmes qui **vous empêchent** d'assister à l'événement. **Vous** devez être incapable de vous rendre à l'événement en voiture ou en **transporteur**. Cela n'inclut pas les conditions météorologiques telles que de fortes chutes de neige avec des routes ouvertes, de la glace sur les routes ou des pluies anormalement fortes, sauf si l'intervention des autorités est impliquée. Si l'événement

est annulé en raison de la météo, **vous** ne serez pas admissible à un remboursement pour cette raison.

- **Vous** ne pouvez pas assister à l'**événement** en raison d'une **urgence météorologique** dans les 24 heures suivant l'**événement** et l'**événement** n'est pas annulé par le lieu.

### III. Voyager à l'événement

- **Votre** voiture ou **celle d'un compagnon** a une **panne mécanique** dans les 48 heures suivant l'**événement**, ce qui empêche le véhicule d'être conduit jusqu'à l'**événement**.

### IV. Défaillance du transporteur de voyages

- **Vous** ou un **compagnon** n'arrivant pas sur les lieux en raison d'un retard par le **transporteur** utilisé pour le transport.

### V. Relé au travail

- **Vous**, un **compagnon**, ou un **membre de la famille immédiate**, qui êtes en **service militaire actif**, avez changé son statut de congé personnel, sauf pour des raisons disciplinaires, ce qui **vous** empêche d'assister à l'**événement**.
- **Vous devez** voyager à des fins professionnelles, ce qui ne **vous** permettrait pas d'assister à l'**événement**. Pour bénéficier des avantages, **vous** devez fournir une preuve du conflit survenu après la date d'entrée en vigueur, sous la forme d'un reçu pour un voyage réservé après la date d'entrée en vigueur. Les travailleurs autonomes, les stagiaires, les travailleurs bénévoles ou tout autre travailleur non rémunéré ne sont pas admissibles à cette raison de remboursement.
- **Vous** ou **votre** conjoint êtes relocalisés de manière permanente par **votre employeur actuel ou celui de votre** conjoint vers un emplacement situé à au moins 100 miles de **votre** résidence principale.
- **Vous** ou un **compagnon**, après avoir été chez le même employeur pendant au moins 12 mois consécutifs, êtes licencié ou mis à pied, sans faute de **votre** part ou de **celle d'un compagnon**, après la date de votre achat initial. Les travailleurs indépendants, les travailleurs bénévoles ou tout autre travailleur non rémunéré ne sont pas admissibles.

**Ce que l'entreprise va payer.** La Société **vous** remboursera le coût du **billet** non remboursable, moins les **remboursements** provenant d'autres sources, jusqu'aux limites spécifiées dans les documents qui vous seront fournis lors de l'achat.

## Partie III. EXCLUSIONS GÉNÉRALES

Aucun remboursement n'est prévu pour toute perte découlant directement ou indirectement de ou à la suite de ce qui suit :

1. **Vous** êtes médicalement incapable d'assister à l'**événement** au moment où vous achetez **votre** billet (s) ou la date d'entrée en vigueur ;
2. **blesse** auto-infligée intentionnellement, **suicide** ou **tentative de suicide** par vous, **votre compagnon** ou un **membre de votre famille** ;
3. Un **médecin** conseille à **vous** ou à **votre compagnon** de ne pas assister à un événement avant la date de votre achat initial.
4. **les troubles de santé mentale ou nerveux, y compris, mais sans s'y limiter : la maladie d'Alzheimer, l'anxiété, la démence, la dépression, la névrose ou la psychose ; ou les complications physiques qui y sont liées de vous, de votre compagnon ou d'un membre de votre famille ;**
5. l'abus d'alcool ou de substances ; ou les conditions ou complications physiques qui y sont liées de votre part, de **votre compagnon** ou d'un **membre de votre famille** ;
6. guerre (déclarée ou non), actes de guerre, service militaire (sauf disposition expresse ailleurs), troubles civils ou troubles ;
7. exploiter ou apprendre à piloter n'importe quel aéronef en tant que pilote ou équipage ;
8. réaction nucléaire, rayonnement ou contamination radioactive ;
9. catastrophes naturelles (sauf disposition spécifique ailleurs dans le présent document) ;
10. **les actes terroristes** (sauf disposition expresse ailleurs dans le présent document) ;
11. **défaut financier** (sauf disposition expresse ailleurs dans les présentes) ;
12. épidémie ou pandémie (sauf disposition spécifique ailleurs dans le présent document) ;
13. pollution ou menace de rejet de polluants ;
14. tout acte illégal commis par **vous, votre compagnon** ou un **membre de votre famille**, qu'ils soient assurés ou non ;
15. **vous, votre compagnon** :
  - a. apporter des modifications aux plans personnels ; ou
  - b. avoir une obligation commerciale ou contractuelle (sauf disposition expresse ailleurs dans les présentes).
16. l'**événement** étant annulé ou retardé par le lieu ou le promoteur pour quelque raison que ce soit (y compris le mauvais temps) sauf indication contraire dans les présentes ;
17. interdiction ou réglementation par tout gouvernement ;
18. **billets** perdus ou volés (sauf s'ils sont spécifiquement couverts) ; ou
19. tout événement prévu ou prévisible.

Ce plan ne fournit pas de remboursement si **vous** :

1. si **vous** donnez des données ou des faits incorrects ; ou
2. si la perte ne **nous** est pas soumise dans les 90 jours suivant la date de la perte, sauf si la loi l'interdit autrement.

#### **Partie IV. DEMANDES DE REMBOURSEMENT**

Tous les remboursements seront payés dans la devise locale appropriée. Les dispositions suivantes s'appliquent à tous les avantages.

**AVIS DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT** : Un avis écrit de demande de remboursement doit être donné par **vous** ou par quelqu'un agissant en **votre** nom (ci-après appelé le « Demandeur ») à **notre** représentant désigné ou par **nous** dans les 30 jours suivant le début d'une raison de remboursement ou dès que raisonnablement possible.

**FORMULAIRES DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT** : Lorsque **notre** représentant désigné ou **nous recevons** un avis de demande de remboursement, l'un de **nous vous** enverra les formulaires à utiliser pour déposer la preuve d'une demande de remboursement. Si **notre** représentant désigné ou **nous** ne **vous** envoyons pas ces formulaires dans les 15 jours, **vous** pouvez répondre à l'exigence de preuve de perte en envoyant à **notre** représentant désigné ou à **nous**, une déclaration écrite de l'incident, de la nature et de l'étendue de la perte dans le délai imparti pour déposer une preuve de perte dans le cadre de ce programme.

**PREUVE DE PERTE** : Le demandeur doit envoyer à **notre** représentant désigné ou **nous** envoyer une preuve écrite de perte dans les 90 jours suivant le début d'une raison de remboursement.

**MOMENT DU PAIEMENT DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT** : Les remboursements dans le cadre de ce programme seront payés dans les 30 jours suivant la date à laquelle **notre** représentant désigné ou **nous recevons** une preuve écrite appropriée d'une telle perte acceptable pour **nous**.

**PAIEMENT DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT** : Dès réception d'une preuve écrite acceptable de perte, les paiements pour toutes les pertes seront effectués à (ou au nom de, le cas échéant) **vous**, si vous vivez, autrement à **votre** succession. Si un bénéficiaire est mineur ou n'est pas compétent pour donner une décharge valide pour le paiement, le paiement sera effectué au tuteur légal des biens du bénéficiaire.

**FAUSSE DÉCLARATION ET FRAUDE** : Il n'y a aucun remboursement si **vous**, un **compagnon**, ou un **membre de votre famille immédiate** avez intentionnellement dissimulé ou déformé un fait important ou une circonstance matérielle ou avez commis une fraude liée à ce programme ou à toute demande de remboursement.

**RENONCIATION** : **Notre** incapacité à appliquer strictement **nos** droits dans le cadre de ce programme à tout moment ou en aucune circonstance ne constituera une renonciation à ces droits par les **nous à tout moment dans les mêmes** circonstances ou dans des circonstances différentes

